



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2017-2018

CC/VG

P.V. CULT 11

Commission de la Culture

Procès-verbal de la réunion du 27 avril 2018

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 28 mars 2018
2. Echange de vues avec Madame Suzanne Cotter, Directrice du Mudam (Demande du groupe parlementaire CSV)
3. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. André Bauler, M. Gilles Baum remplaçant M. Edy Mertens, M. Marc Baum, M. Eugène Berger remplaçant M. Lex Delles, Mme Taina Bofferding, M. Franz Fayot, Mme Martine Mergen, Mme Octavie Modert, Mme Sam Tanson, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler

M. Guy Arendt, Secrétaire d'Etat à la Culture
M. Max Theis, du Ministère de la Culture
Mme Suzanne Cotter, Directrice du Mudam et M. Jean-Jacques Schaeffer, du Mudam
Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Lex Delles, M. Edy Mertens, M. Laurent Zeimet
M. Fernand Kartheiser, observateur délégué

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 28 mars 2018

Le projet de procès-verbal de la réunion du 28 mars 2018 est approuvé.

2. Echange de vues avec Madame Suzanne Cotter, Directrice du Mudam (Demande du groupe parlementaire CSV)

Cet échange de vues a été organisé à la demande du groupe parlementaire CSV (cf. demande de convocation jointe en annexe).

La représentante du groupe parlementaire CSV rappelle que la nomination de Madame Suzanne Cotter a été annoncée il y a six mois et qu'elle est en poste depuis le 1^{er} janvier 2018. Il semble ainsi désormais adéquat d'entendre Mme Cotter exposer ses visions et ses priorités pour le développement du Mudam. L'oratrice souhaiterait par ailleurs être informée de l'interaction du Mudam avec la scène artistique indigène et du soutien que le musée compte lui accorder. Enfin, la présente réunion pourrait être l'occasion de préciser les circonstances de la décision de démonter l'œuvre de l'artiste belge Wim Delvoye, décision largement commentée par la presse.

La réunion se poursuit par une présentation powerpoint, commentée par Mme Suzanne Cotter. L'oratrice précise que c'est un début de présentation contenant différents éléments pouvant être précisés ou développés par la suite.

S'agissant d'un document de travail, Mme Cotter n'a pas souhaité que la présentation soit annexée au présent procès-verbal.

La présentation peut être résumée comme suit :

- La vision : être un musée de référence « world class » dédié à l'art de notre temps, pour le peuple du Luxembourg, de l'Europe et du monde ;
- Trois pôles essentiels définissant la mission du Mudam : la constitution d'une collection, un lieu d'échange entre le public et les artistes, et un lieu pédagogique ;
- Les valeurs : ambition, générosité, imagination et inspiration ;
- Les activités principales : la collection, expositions et programmes publics, appropriation du musée et développement ;
- La collection : promouvoir la compréhension et l'appréciation de l'art contemporain à travers la préservation, la conservation, la recherche, la publication et la présentation ;
- Les dates clés : les années 60' (le début de l'art contemporain), 1989 (la majorité des œuvres de la collection MUDAM est postérieure à 1989), et le XXI^e siècle ;
- La programmation : des expositions d'art dans tous les médias des XX^e et XXI^e siècles – portant sur des œuvres et artistes établis et émergents, pionniers et expérimentaux, une programmation menée par des artistes, en promouvant la connaissance scientifique ;
- La diversité des publics : des programmes publics et d'éducation inclusifs et pionniers, des collaborations institutionnelles au niveau national, régional et international ;
- L'appropriation et le développement :
 - o promouvoir la visibilité du Mudam,
 - o renforcer la reconnaissance et le sens de l'appropriation du public,
 - o pour des publics et des « stakeholders » au niveau national, régional et international.
- Au niveau institutionnel : exprimer et refléter les valeurs du Mudam;
- La collection Mudam :
 - o développer, rechercher et promouvoir une meilleure visibilité et accessibilité,
 - o mettre en évidence la qualité architecturale,

- favoriser le dialogue avec les musées et les collectionneurs privés au niveau national et international,
 - présence active sur les plateformes digitales.
- Les expositions temporaires :
 - offrir des points de vue approfondis et prospectifs sur le travail des artistes représentés au sein de la collection,
 - monographies, commandes et projets spéciaux,
 - améliorer l'offre culturelle,
 - diversifier les publics.
 - Le développement
 - redéfinir l'identité visuelle du Mudam (notamment en incluant la dénomination complète « Musée d'art moderne Grand-Duc Jean »),
 - développer une stratégie numérique cohérente,
 - développer le mécénat et le sponsoring,
 - réfléchir à des opportunités de génération de revenus.
 - La programmation :
 - favoriser une approche interdisciplinaire,
 - développer le screening et les performances,
 - développer les collaborations interdisciplinaires comme le « Red Bridge Project ».

La présentation est suivie d'un échange de vues duquel il y a lieu de retenir les points suivants :

- Mme Cotter a été étonnée par la réaction de la presse, suite à la décision de démonter la « chapelle ». Elle précise que d'autres œuvres acquises à la même période ont été très peu vues, alors que l'œuvre de Wim Delvoye est restée exposée en permanence depuis son acquisition en 2006. Or, il faut favoriser une certaine dynamique dans les espaces d'exposition et une rotation des œuvres. La décision de démonter l'œuvre a été prise de son propre chef sans y avoir été encouragée. Par ailleurs, le contrat d'origine spécifiait que l'œuvre devait pouvoir être démontée. Enfin, il y aurait eu une certaine lassitude du public.
L'espace libéré sera destiné à des activités pédagogiques, dont la programmation est très riche et l'espace actuellement occupé trop exigü. La salle qui a accueilli la « chapelle » jusqu'à présent était d'ailleurs conçu comme un lieu de réunion à l'origine.
- Au sujet de l'opportunité de modifier la dénomination « Musée d'art moderne », l'oratrice fait valoir qu'une dénomination contenant les termes « art contemporain » risque d'être associée d'une part au marché de l'art et à la spéculation, d'autre part à un sentiment d'incompréhension du public face à l'art contemporain. Enfin, l'art contemporain est fortement associé à l'occident et à l'ère post-coloniale.
- Concernant l'interaction avec les artistes luxembourgeois, la directrice reconnaît qu'ils doivent faire partie de la programmation et être représentés au sein de la collection du Mudam. Il s'agit de déceler, parmi les artistes émergents, ceux dont l'œuvre pourrait présenter un intérêt pour la collection.
L'organisation prochaine d'une grande fête des artistes devrait pouvoir lui permettre de mieux les connaître.
- Pour ce qui est du budget, des réflexions sont actuellement menées sur les façons d'augmenter les recettes. Selon Mme Cotter, il n'existe actuellement au Luxembourg pas encore une véritable culture du mécénat et du sponsoring. Pourtant il s'agit d'une piste intéressante pour compléter les recettes propres et la contribution de l'Etat.

- Des réflexions sont également en cours sur des sujets divers et variés :
 - o l'élaboration de produits dérivés,
 - o les accès (développer des formes d'accès pour des personnes à besoins spécifiques), l'instauration de tarifs réduits ou de la gratuité,
 - o le développement de liens avec l'UNI,
 - o la structure organisationnelle (comment rendre la structure plus polyvalente et plus performante),
 - o la location d'espaces pour des événements privés (étant précisé que tous les espaces du musée pourront être loués hors des heures d'ouverture).

- Le budget du Mudam est inférieur à celui du Museu de Arte Contemporânea de Serralves, de Porto, dont Mme Cotter a assuré la direction artistique avant de rejoindre le Mudam. Le modèle retenu pour le musée de Porto est celui d'une fondation privée subventionnée par l'Etat, en partenariat avec le public et la société civile, à raison – initialement - de 50/50, étant précisé que le mécénat représente une source importante.

- Concernant le statut juridique du Mudam, le modèle de la fondation de droit privé avait été retenu en 1998, essentiellement parce qu'à l'époque on pensait qu'il permettrait de recourir plus facilement au mécénat et au sponsoring. Indépendamment du modèle retenu, la collection du Mudam est bien une collection nationale.

- Pour la période de 2018 à 2021, le comité scientifique du Mudam s'est adjoint de l'expérience de personnalités renommées issues du monde de l'art contemporain. Il s'agit de Nancy Spector, Directrice artistique – Curatrice en chef de la Solomon R. Guggenheim Foundation à New York ; de Daniel Birnbaum, Directeur du Moderna Museet de Stockholm ; et de Okwui Enwezor, Directeur de l'institution Haus der Kunst à Munich. Les trois membres invités apporteront leurs connaissances à la direction pour nourrir sa réflexion concernant la stratégie d'acquisition de la Collection Mudam en cohérence avec son patrimoine. Ils travailleront en étroite collaboration avec Mme Suzanne Cotter, qui présidera le comité scientifique, à l'identification des œuvres à acquérir pour développer une collection de référence.

- Le mandat des membres du comité scientifique est habituellement de trois ans. Le comité scientifique précédent n'a pas été aboli, mais les mandats de ses membres étaient échus. Pendant la vacance du poste de directeur, le comité scientifique a décidé de ne pas faire de nouvelles acquisitions jusqu'à la prise de fonction du nouveau directeur.

- La qualité du projet architectural, le fait qu'il s'agit d'un musée jeune avec un énorme potentiel, la volonté du Luxembourg d'en faire une institution culturelle phare ainsi que le contexte très cosmopolite figurent parmi les éléments qui ont attiré Mme Cotter.

- L'information sur le départ du curateur relayée dans la presse est une fausse nouvelle.

- En tant que directrice générale, Mme Cotter est à la fois responsable pour la programmation artistique et le fonctionnement du Mudam.

- La directrice salue le travail de ses prédécesseurs qui ont créé les bases du Mudam et dont elle partage les valeurs.

- La nouvelle programmation sera présentée en automne 2018.

3. Divers

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 27 avril 2018

Le Secrétaire-Administrateur,
Carole Closener

Le Président de la Commission de la Culture,
André Bauler

Annexe : Demande de convocation du groupe parlementaire CSV du 3 avril 2018



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier n°204104
Responsable: Service des Séances plénières
Envoyé au service Expédition le 16/04/2018 à 14h19

Groupe politique CSV : Demande de convocation d'une réunion concernant le Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean (MUDAM)

Destinataires

Commission de la Culture
Transmis à la Conférence des Présidents - (Groupes politiques et services de la CHD inclus)



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

16 AVR. 2018

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 03/04/2018

Monsieur le Président,

Conformément aux articles 20 (3) du Règlement de la Chambre des Députés, notre groupe politique souhaiterait voir convoquer une réunion de la Commission de la Culture, et d'y inviter Madame la Directrice Suzanne Cotter du Musée d'Art moderne Grand-Duc Jean (MUDAM).

Il y a six mois fut annoncée la nomination de Madame Cotter sur le poste de directeur du MUDAM à partir du 1^{er} janvier 2018. La nouvelle directrice est donc désormais en place depuis trois mois et au courant de sa nouvelle affectation au Luxembourg il y a six mois de cela. Il est désormais adéquat de pouvoir entendre Madame Cotter sur ses visions, ainsi que les priorités qu'elle compte développer en matière de politique artistique et de développement pour le MUDAM.

Nous vous prions dès lors de transmettre la présente demande à Monsieur le Président de la Commission de la Culture afin qu'elle puisse être évoquée lors de la prochaine réunion de ladite commission conformément à l'article 21 (1) du Règlement de la Chambre des Députés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Octavie Modert
Députée

Claude Wiseler
Président du groupe